

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMMENT ACCOMPAGNER LES JEUNES FUGUEURS FAISANT PARTIE DU  
SYSTÈME DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE POUR RÉDUIRE LES RISQUES  
ASSOCIÉS À LA FUGUE ?**

**ESSAI PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA**

**MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR  
LAURIANNE BLAIN-MAGNAN**

**MAI 2025**

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

**Direction de recherche :**

Natacha Brunelle

---

Prénom et nom

Directeur de recherche

**Comité d'évaluation :**

Natacha Brunelle

---

Prénom et nom

directeur ou codirecteur de recherche

Jessica Pearson

---

Prénom et nom

Évaluateur

## Résumé

La fugue est un comportement préoccupant chez les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse, notamment parce qu'elle est associée à différents risques (Barrault et al., 2022). L'objectif principal de cet essai est de documenter les stratégies d'accompagnement nécessaires pour diminuer les risques associés à la fugue chez ceux-ci. Pour répondre à cet objectif, une revue de la littérature a été effectuée à partir de bases de données, permettant de sélectionner des articles. Les résultats obtenus sont présentés en fonction des orientations du plan d'action du Gouvernement du Québec (2018). La discussion démontre l'importance d'adopter une approche psychoéducative, en soulignant les théories d'intervention à privilégier, dont l'approche de réduction des méfaits (Hamel, 2017; Mireault, 2013) et l'approche traumas complexes (Bounds, 2019; Chor, 2011). Ces dernières prennent en compte le vécu de la clientèle et visent à répondre à leurs besoins pour réduire les risques associés à la fugue.

## **Table des matières**

Résumé .....	iii
Table des matières .....	iv
Remerciements .....	v
Introduction .....	1
Contexte .....	3
Portrait des fugueurs .....	4
Perception des jeunes sur la fugue .....	7
Situations à risque .....	9
Objectif.....	13
Méthode.....	13
Résultats .....	17
Le besoin derrière le comportement.....	17
Perspective écologique.....	19
L'éducation au phénomène de fugue .....	20
Approches émergentes .....	21
L'approche réduction des méfaits.....	21
L'approche traumas complexes .....	23
Discussion .....	25
Posture psychoéducative .....	27
Recommandations .....	29
Limites .....	30
Conclusion.....	32
Références .....	33

### **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à ma directrice de recherche, madame Natacha Brunelle, professeure titulaire au département de psychoéducation et travail social de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses vastes connaissances en recherche et ses idées novatrices ont été une source d'inspiration précieuse, contribuant grandement à l'élaboration de cet essai. Je lui suis profondément reconnaissante pour son soutien constant, sa positivité et ses encouragements, qui m'ont aidée à persévérer en me rappelant qu'il y a toujours une lumière au bout du tunnel. Je souhaite également remercier mes proches et amis pour leur immense soutien tout au long de mon parcours universitaire. Plus particulièrement, je tiens à souligner l'apport de ma mère, Sylvie Blain, qui m'a grandement aidée dans la correction et la structuration de cet essai. Merci à chacun d'entre vous d'avoir été à l'écoute, de m'avoir encouragée à persévérer malgré les défis et d'avoir toujours cru en mes capacités. Sans votre appui indéfectible, je ne serais probablement pas aussi près d'atteindre mon objectif de devenir psychoéducatrice.

## **Introduction**

L'adolescence est généralement reconnue comme une période délicate de transition, marquée par la remise en question de soi et le désir d'autonomie. Cette phase de crise est particulièrement difficile pour les jeunes plus vulnérables, notamment ceux pris en charge par le système de protection de la jeunesse (Lebon, 2016), dont ceux hébergés en centre de réhabilitation. Le 31 mars 2022, environ 15 602 enfants vivaient hors de leur milieu familial au Québec. Parmi eux, 2 660 (17 %) étaient hébergés dans des centres de réadaptation ou des foyers de groupe (Gouvernement du Québec, 2022). Les jeunes pris en charge présentent souvent des profils cliniques complexes et des histoires personnelles douloureuses, ce qui accentue leur vulnérabilité. Parmi les défis préoccupants rencontrés se trouve le phénomène récurrent des fugues (Lebon, 2016). En février 2016, des jeunes filles placées au CISSS de Laval s'échappent en fugue. Cet incident fait l'objet d'une couverture médiatique après que les parents, inquiets, expliquent aux médias que, malgré le placement de leurs enfants en raison de comportements de fugue, les centres de réhabilitation ne parviennent pas à les protéger efficacement. Face à cette situation, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, annonce la nomination d'un vérificateur indépendant pour s'assurer que les règles et procédures d'encadrement du CISSS de Laval visant à prévenir les fugues sont respectées et appliquées. Lebon (2016) remet son rapport final en mars 2016, indiquant qu'il est nécessaire d'ajuster certaines pratiques. L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS, 2016) émet un avis sur les meilleures pratiques en matière de fugues pour les jeunes hébergés en centre de réhabilitation, en s'appuyant sur le rapport de Lebon (2016). Suite à ce dernier, le Gouvernement du Québec (2018) élabore un plan d'action sur les fugues en centre de réhabilitation. Ce qui préoccupe les personnes en position d'autorité concernant les jeunes fugueurs, c'est ce qui se passe ou ce qui est vécu pendant les épisodes de fugue. Effectivement, les fugues exposent ces jeunes à divers risques tels que les agressions, les accidents, la prostitution, la délinquance, la consommation excessive et des problèmes de santé (Barrault et al., 2022). Il est crucial de mieux comprendre l'efficacité des pratiques actuelles pour anticiper ces comportements à risque. Cependant, malgré les recherches disponibles, les causes sous-jacentes des fugues

demeurent peu explorées. Comme le suggèrent les meilleures pratiques actuelles, il est essentiel de comprendre le sens des comportements de fugue pour répondre efficacement aux besoins de ces jeunes, car ces pratiques reposent principalement sur les causes déjà connues. De nouvelles approches, telles que la réduction des méfaits et les interventions centrées sur les traumatismes complexes, commencent à être développées mais restent peu documentées. Cet essai explorera les meilleures pratiques pour améliorer l'accompagnement des jeunes fugueurs dans le système de protection de la jeunesse.

## **Contexte**

Le phénomène de fugue est complexe, multifactoriel et en constante augmentation (Lebon, 2016). Les organismes qui travaillent avec les jeunes confrontés à cette problématique se remettent en question quant aux moyens de rejoindre les jeunes à risque avant qu'ils ne se retrouvent dans des situations dangereuses (Hamel, 2017). Il est important d'explorer la définition officielle émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2010 dans son plan d'action, qui stipule :

Une fugue survient lorsqu'un enfant quitte volontairement, sans autorisation de la personne en autorité, un centre de réhabilitation ou un foyer de groupe maintenu par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sorties autorisées où l'enfant, de façon délibérée et sans justification, ne respecte pas l'heure prévue du retour. En ce sens, toute situation où, lors d'un non-retour de sortie autorisée, on ne peut, dans un délai d'au plus une heure, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations (Gouvernement du Québec, 2018, p. 4).

Par exemple, lorsqu'un adolescent ne revient pas de l'école sans justification valable et que l'autorité ne peut clarifier sa situation, il est considéré comme étant en fugue. Entre le 1er avril 2015 et le 31 janvier 2016, le Québec a enregistré 5 778 fugues, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année 2014-2015 (Gouvernement du Québec, 2018; Lebon, 2016).

Selon Barrault et ses collègues (2022), il est possible de distinguer deux types de fugue. La première est une fugue vers quelque chose, où l'adolescent cherche à explorer de nouveaux horizons ou à atteindre un objectif particulier. Dans ce cas, l'adolescent a tendance à rester absent plus longtemps et à garder le contact avec l'autorité. Ici, le jeune est généralement mieux préparé et possède de meilleures stratégies de survie, bien qu'il puisse s'engager dans des activités déviantes, telles que la prostitution. La seconde est une fugue de quelque chose, généralement de courte durée et motivée par une décision impulsive visant à rompre le contact avec une figure d'attachement significative. Dans cette situation, l'adolescent a moins de lien avec son environnement (Barrault et al., 2022). Cette distinction est importante, car la réponse de la personne responsable du jeune fugueur variera selon la situation. Afin de mieux comprendre cette

problématique et les besoins sous-jacents, il est crucial d'avoir un portrait global des jeunes fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse.

### **Portrait des fugueurs**

Un portrait des jeunes fugueurs est crucial pour comprendre le phénomène de la fugue afin d'identifier les facteurs sous-jacents et de personnaliser les interventions. De nombreuses études traitent ensemble des jeunes fugueurs et des jeunes sans-abris. Cela s'explique par le fait que les adolescents qui fuient se retrouvent souvent sans-abris. Dans cet essai, cette population sera mentionnée à plusieurs reprises, mais il est important de se souvenir de cette distinction. Une étude de cas menée aux États-Unis en 2015 auprès d'approximativement 700 jeunes fugueurs et sans-abris décrit les caractéristiques de cette population. La majorité des jeunes fugueurs étaient des femmes (65%) et des personnes de couleur (52% Afro-américains et 32% Hispaniques), avec un âge moyen de 18,59 ans. La plupart étaient inscrits à l'école ou à un programme de diplôme d'études professionnelles (DEP). Un peu moins de la moitié des personnes (46 %) ont dit avoir occupé un emploi officiel ou non officiel. Trois jeunes sur quatre ont eu des contacts avec le système judiciaire, et 46% ont déjà été placés en famille d'accueil ou en foyer de groupe. Les taux de dépression et d'anxiété étaient élevés, respectivement à 65% et 78%. De plus, la majorité des participants avaient consommé de l'alcool (80%) ou des drogues (74%) au cours de leur vie (Leonard, 2017).

Le portrait des jeunes fugueurs québécois révèle une population principalement composée d'adolescents aux prises avec des troubles comportementaux graves, dont la fugue. Ceux-ci se retrouvent principalement pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). En 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rapportait que plus de 30 % des 12 933 adolescents âgés de 13 à 17 ans ayant reçu des services de la DPJ présentaient des problématiques sévères, incluant la fugue, ce qui menait souvent à un placement en centre de réadaptation. Durant l'année 2015-2016, près de 5 000 jeunes étaient concernés par ce type de placement (Gouvernement du Québec, 2018). Une étude du CIUSSS de la Capitale-Nationale,

menée dans le cadre du plan d'action du MSSS, révèle que les jeunes placés en centre de réadaptation composant avec des troubles de comportements comme la fugue ( $n=148$ ) rencontrent divers défis : plus de la moitié éprouvent des difficultés scolaires (50,7 %) et des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool (59,5 %). De plus, une forte proportion présente des comportements agressifs ou violents (71,6 %) ainsi qu'une opposition marquée à l'autorité (64,9 %). Les fugues répétées sont fréquentes, touchant 48,6 % des jeunes, tout comme les problématiques de santé mentale, notamment les pensées suicidaires (48,6 %). Environ 49,5 % d'entre eux ont reçu un diagnostic de trouble de santé mentale, et 70,2 % souffrent d'un trouble neurodéveloppemental, principalement le TDAH (43,9 %). De plus, un jeune sur cinq (20,4 %) est aux prises avec un problème de santé physique, soulignant la complexité des besoins de cette population (Simard et al., 2023).

Le phénomène des fugues touche principalement les adolescents québécois âgés de 14 ans (14 %), 15 ans (24 %), 16 ans (28 %) et 17 ans (28,5 %), avec une majorité de garçons (60 %) (Simard et al., 2023). Ces fugues surviennent généralement dans un contexte où l'encadrement familial ou institutionnel ne parvient plus à assurer un environnement sécurisant. En effet, 40,4 % des jeunes fugueurs proviennent de familles monoparentales, tandis qu'environ 20 % vivent avec leurs deux parents ou en garde partagée. La mère est généralement une présence constante dans leur vie. Malgré un taux d'emploi élevé (79 % des mères et 81,4 % des pères), plusieurs parents rencontrent des difficultés personnelles telles que des problèmes de consommation de substances (16,5 % des mères et 14,4 % des pères), des difficultés financières (15,1 % et 12 %) et, dans certains cas, des troubles de santé mentale chroniques (12,9 % des mères). De plus, 10,4 % des parents souffrent de problèmes de santé physique (Simard et al., 2023). Sur le plan géographique, le phénomène des fugues est particulièrement marqué dans certaines régions du Québec. Si l'Outaouais, l'Abitibi et le Bas-Saint-Laurent affichent des taux élevés, il touche surtout de manière significative les régions de Montréal, Laval, la Montérégie et la Capitale-Nationale (Gouvernement du Québec, 2018).

### **Facteurs de risque et raisons associées à la fugue**

Le profil clinique des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse est complexe, caractérisé par des histoires personnelles éprouvantes qui accentuent leur vulnérabilité. En d'autres mots, les facteurs de risque entourant les jeunes fugueurs en centre de réhabilitation sont souvent teintés d'expériences traumatisantes durant leur enfance, telles que l'abandon, le rejet affectif, la négligence et parfois la violence. Ces traumatismes complexes ont un impact significatif sur leur développement, pouvant se traduire par une faible estime de soi, un jugement altéré, des comportements à risque, des problèmes de santé mentale ainsi qu'une faible capacité d'autoprotection (Hamel, 2017). De plus, ces jeunes ont souvent un historique de placements répétés et proviennent de milieux familiaux en difficulté (Couture, 2023). Cette vulnérabilité est en grande partie due au fait qu'ils ont peu de facteurs de protection internes (ex. autorégulation) et peut conduire ces adolescents à être soit à risque pour eux-mêmes, soit pour la société (Lebon, 2016). L'absence d'une figure d'attachement significative, souvent commune chez les jeunes pris en charge par le système de protection de la jeunesse, ainsi que les facteurs de risque mentionnés ci-dessus, peut créer un environnement instable et un manque de sécurité qui intensifient le sentiment de vide chez ces jeunes. Pour combler ce vide et soulager leur souffrance, les adolescents peuvent recourir à des mécanismes de défense inappropriés, tels que certains comportements extériorisés et intérieurisés. Les résultats principaux d'une étude menée en centre de réhabilitation et en foyer de groupe montrent que la moitié des jeunes placés en centre de réhabilitation présentent des problèmes de comportements extériorisés, tels que l'agressivité, l'opposition, la consommation de substances psychoactives (SPA) et la fugue (Simard, 2023). Les principales raisons derrière ces comportements comprennent des difficultés à exprimer leurs émotions, des actes de rébellion contre l'autorité, le désir de tester les limites imposées, la recherche d'autonomie, le souhait de changement et la quête de solutions à leurs problèmes (Barrault et al., 2022). Ainsi, les enfants pris en charge par le système de santé et de services sociaux sont considérablement plus susceptibles de fuguer que les autres enfants, avec une probabilité trois fois plus élevée pour ceux placés en institution. Il est important d'examiner leur point de vue pour identifier les facteurs qui déclenchent ces comportements de fugue (Taylor, 2014).

Par ailleurs, en adoptant une approche écologique, Fedina (2019) examine les facteurs individuels, familiaux et extrafamiliaux qui augmentent le risque de comportements de fugue chez les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse. Un questionnaire rétrospectif a été distribué aux jeunes fugueurs afin de recueillir leur perspective. Les résultats montrent une corrélation entre les comportements de fugue et divers facteurs, notamment les abus physiques et émotionnels pendant l'enfance, les amis impliqués dans la prostitution, les partenaires beaucoup plus âgés, l'abandon scolaire, la vie sans-abri ainsi que l'utilisation fréquente d'alcool et de drogues avant leur entrée dans le travail du sexe (Fedina, 2019). Ces prises de risque décrites dans l'article peuvent être expliquées à travers le modèle transactionnel du stress développé par Lazarus et Folkman (1984). Ce modèle explique comment les comportements adaptatifs face au stress sont influencés par divers facteurs, qui déterminent la manière dont l'individu réagit au stress. Selon ce modèle, le choix d'une stratégie pour gérer une situation stressante peut aider à réguler le problème perçu. Toutefois, certaines stratégies peuvent s'avérer inadaptées, dont l'utilisation de la fugue comme mécanisme d'évasion. De manière similaire, les jeunes sans-abris et fugueurs, confrontés à divers facteurs de risque, peuvent adopter des mécanismes de régulation inappropriés, tels que la consommation de SPA, la délinquance ou la fugue, ce qui peut entraîner le développement de troubles émotionnels (Moskowitz, 2013).

### **Perception des jeunes sur la fugue**

Afin d'explorer en profondeur la situation des jeunes fugueurs et sans-abris, il faut prendre en compte les perspectives et les témoignages des jeunes eux-mêmes. Il devient possible de comprendre leur expérience en s'immergeant dans leur vécu empreint généralement de traumatismes familiaux, et au travers duquel ils ont forgé leur identité. Ces expériences les rendent particulièrement vulnérables au risque de fugue et la fugue elle-même peut entraîner de nouveaux traumatismes, augmentant ainsi le risque que les jeunes développent des troubles de stress post-traumatique (Hamel, 2017). Plusieurs études, menées à travers des groupes de discussion avec des jeunes ayant vécu dans le système de protection de la jeunesse et ayant un historique de fugue, examinent leurs expériences (Couture, 2023; Pereda, 2022; Taylor, 2014). Ces études révèlent un

décalage entre la réalité vécue par ces jeunes et l'idée officielle selon laquelle leurs besoins devraient être au cœur des pratiques. Selon eux, les adolescents se sentent privés de voix et de contrôle. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils ne fuient pas simplement pour quitter le centre, mais pour retrouver leur famille ou leurs amis (Taylor, 2014). Selon diverses recherches où les jeunes partagent leurs perspectives, quatre facteurs principaux influencerait leur comportement de fugue (Couture, 2023; Pereda, 2022; Taylor, 2014). Premièrement, le pouvoir et l'autorité : les règles excessives du centre de réhabilitation et le manque de liberté, qui suscitent chez les adolescents le désir de retrouver une vie normale. Deuxièmement, les conflits : Les disputes avec les intervenants, les autres résidents ou les parents. Troisièmement, l'isolement : Le désir d'être avec leurs amis ou leur famille, en d'autres termes, la recherche de plaisir et d'un sentiment d'appartenance. Quatrièmement, les problèmes environnementaux : l'ennui, l'influence des pairs et la possibilité d'exercer du pouvoir. Un dénominateur est commun à ces quatre principaux facteurs: l'insatisfaction des jeunes vis-à-vis de leur placement.

Certaines études amènent les adolescents à approfondir leur réflexion et à aller au-delà du simple comportement de fugue (Couture, 2023; Pereda, 2022; Taylor, 2014). Elles observent que le sens qu'ils attribuent à la fugue est souvent lié à des besoins psychologiques tels que l'accomplissement personnel, le sentiment d'appartenance et la conformité avec leurs pairs. Les jeunes reconnaissent les risques associés à la fugue mais, parfois, recherchent ces risques pour vivre des expériences intenses. Néanmoins, ils sont conscients des dangers et privilégient en premier lieu des environnements protégés. Ils admettent également que la fugue a un impact négatif, notamment en détériorant leur santé mentale, mais estiment qu'elle leur a permis de mieux se connaître et de mieux comprendre le monde qui les entoure (Hamel, 2017).

Dans le même sens, le plan d'action émis par le gouvernement du Québec précise que le phénomène de fugue varie en importance et en impact selon les individus concernés. Pour les jeunes, la fugue est souvent une tentative d'adaptation face à un état d'inconfort, de malaise ou de souffrance. Elle porte un sens particulier et, lorsqu'elle est examinée attentivement, peut offrir des indications précieuses sur les actions à mettre en place (Gouvernement du Québec, 2018).

## Situations à risque

Les perceptions des jeunes, des intervenants et des parents divergent quant aux situations à risque auxquelles les jeunes en fugue sont confrontés. En général, ces jeunes peuvent mettre en péril leur sécurité et leur développement durant leurs épisodes de fugue, en étant exposés à divers dangers tels que la violence, la précarité financière, la consommation de SPA et les comportements délinquants. D'un autre côté, les fugueurs peuvent aussi adopter des comportements à risque. Ces comportements, qu'ils soient répétés ou occasionnels, mettent en danger la sécurité du mineur, que ce soit de façon symbolique ou réelle. Les comportements à risque sont définis comme une série de comportements, qu'ils soient récurrents ou isolés, qui mettent en danger l'existence du mineur, que ce soit de manière symbolique ou réelle (Barrault et al., 2022).

Selon diverses études, il existe cinq catégories principales de situations ou comportements à risque pour les jeunes fugueurs dans le système de protection de la jeunesse (Couture, 2023; Pereda, 2022). Premièrement, les comportements délinquants : la vente de drogues, le vol, la violence (agression physique, bagarre, possession de couteau) et le vandalisme. Deuxièmement, la consommation de substances psychoactives (SPA) qui englobe à la fois la consommation simultanée de plusieurs substances et l'utilisation de substances inconnues. Troisièmement, les stratégies de subsistance déviantes incluent l'exploitation sexuelle, où des jeunes s'engagent dans cette pratique (par exemple, le travail du sexe) pour obtenir de l'argent ou un refuge lors d'une fugue. Un lien étroit a été observé entre le phénomène de fugue et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Il est révélé que 28 % des jeunes fugueurs se livrent à des activités sexuelles de survie pour obtenir de l'argent, de la nourriture, un abri ou d'autres nécessités de base (Pereda, 2022). Quatrièmement, la victimisation : s'exposer à des environnements plus à risque de victimisation. Finalement, les comportements sexuels à risque : les activités sexuelles non protégées. Ces situations à risque surviennent souvent dans un contexte de relations avec les pairs. En effet, les pairs déviants influencent les comportements délinquants et les stratégies de subsistance déviantes lors de fugues. L'exploitation sexuelle des mineurs est particulièrement

préoccupante dans le contexte de la fugue, en lien avec les catégories 4 et 5. Une évaluation menée par Lebon (2016) dans une unité d'adolescentes d'un centre de réhabilitation, montre que de nombreux jeunes se mettent en danger sans prendre en compte les graves conséquences sur leur santé et leur sécurité. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, notamment les conditions de survie qui peuvent pousser certaines jeunes filles vers des activités où elles risquent d'être exploitées. Parmi les 38 adolescentes concernées, 29 étaient à risque ou déjà victimes d'exploitation sexuelle (Lebon, 2016). Il mentionne également que, selon les policiers ayant retrouvé les fugueuses, entre 25 % et 33 % des signalements de fugue concernent des cas de prostitution et d'exploitation sexuelle (Lebon, 2016).

Les situations à risque rencontrées par les adolescents fugueurs dans le système de protection de la jeunesse augmentent leur vulnérabilité déjà accrue. Ce groupe, particulièrement vulnérable aux troubles de santé mentale, est souvent confronté à de nombreuses adversités. Une étude sur les jeunes fugueurs et sans-abris révèle que les taux les plus élevés d'automutilation, d'idéation suicidaire, de tentatives de suicide et de symptômes dépressifs se trouvent chez ceux ayant connu à la fois l'itinérance et la fugue. Viennent ensuite les jeunes fugueurs, puis les sans-abris non accompagnés. En effet, 11 % des sans-abris, 20 % des fugueurs, et 33 % de ceux ayant vécu les deux expériences ont tenté de se suicider au cours de l'année précédente (Gewirtz, 2020). Ces résultats soulignent les besoins élevés en matière de santé mentale chez les adolescents fugueurs. Les adolescents fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse présentent souvent un ensemble complexe de problèmes comportementaux, émotionnels et familiaux qui contribuent au stress et aux comportements inappropriés. Ces facteurs peuvent à leur tour conduire à des comportements d'automutilation et suicidaires (Moskowitz, 2013). De plus, plusieurs études montrent une association entre le phénomène de fugue et le trouble de stress post-traumatique. En effet, une étude sur les jeunes fugueurs montre que 74 % des participants présentent des scores correspondant aux critères diagnostiques du trouble de stress post-traumatique (Bounds, 2019).

Il est important de prendre en compte le cercle vicieux dans lequel se retrouvent les jeunes fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse. Les jeunes ayant connu la fugue sont plus

susceptibles de développer des troubles de santé mentale qui peuvent entraîner de nouveaux épisodes de fugue et persister à l'âge adulte (Gewirtz, 2020). Ainsi, le phénomène de fugue peut à la fois être une conséquence ou une cause de l'augmentation de l'implication dans le système de protection de la jeunesse (Pullmann, 2020). La récurrence du phénomène de fugue peut être attribuée au fait que les jeunes se sentent parfois soulagés après avoir obtenu un répit temporaire de ce qu'ils fuient, ce qui peut les amener à justifier leur comportement. Ainsi, la fugue, initialement perçue comme une solution d'urgence à court terme, peut devenir un comportement chronique. Ce processus crée une chaîne d'adversités résultant d'une santé mentale déjà fragile et, par les risques cumulés associés à la fugue, aggrave encore le bien-être émotionnel du jeune (Williams, 2019).

Finalement, il faut garder en tête que le comportement de fugue en soi n'est pas nécessairement problématique. Selon le rapport de Lebon (2016) et le plan d'action du Gouvernement du Québec (2018), toutes les fugues ne présentent pas le même niveau de risque et ne sont pas nécessairement problématiques. Effectivement, celles-ci représentent un symptôme de malaise, de besoins non satisfaits, ou l'expression d'un désir accru d'autonomie chez l'enfant. Ainsi, certaines fugues peuvent s'inscrire dans le processus normal de réhabilitation. Il faut prendre en considération que les facteurs ayant conduit à la fugue sont nombreux et interreliés. Donc, les épisodes de fugue doivent être vus comme des occasions de mieux comprendre les besoins sous-jacents afin d'ajuster les interventions pour mieux y répondre. Les statistiques montrent qu'il y a généralement peu ou pas de conséquences graves liées aux fugues, bien que ce phénomène est en augmentation (Lebon, 2016). Cependant, il est important de considérer que les comportements de fugue peuvent mettre en danger le mineur, ce qui justifie l'application de l'article 375 du Code civil. Cet article autorise le juge des enfants à intervenir lorsque la sécurité du mineur est en danger et à mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires, telles que l'instauration d'un suivi éducatif au sein de la famille, le placement du mineur hors de son milieu familial, ou d'autres actions adaptées à la situation. (Barrault et al., 2022). Les situations à risque liées aux phénomènes de fugue seront explorées plus en détail dans cet essai.

En somme, pour gérer les risques liés aux épisodes de fugue, les intervenants doivent prendre en compte les caractéristiques et la perception des jeunes fugueurs dans le système de protection de la jeunesse, ainsi que les dangers spécifiques liés à la fugue. Cela les aidera à mieux soutenir ces jeunes et à réduire les risques associés à leurs comportements.

### **Interventions en matière de fugue**

Selon divers auteurs (Barrault et al., 2022 ; INESS, 2018 ; Gouvernement du Québec, 2013), les approches punitives étaient généralement utilisées en réponse aux fugues chez les jeunes pris en charge par le système de protection de la jeunesse. Or, elles se sont révélées peu efficaces pour réduire les comportements de fugue. Plusieurs jeunes ont témoigné que les menaces et les mesures coercitives visant à prévenir la fugue sont perçues comme excessivement punitives. Par exemple, être soumis d'emblée à une fouille, suivie de restrictions telles que l'isolement ou l'interdiction de sortie après une rencontre avec un intervenant, peut renforcer un sentiment d'injustice et de méfiance (Gouvernement du Québec, 2013). Par ailleurs, un cadre trop restrictif, où l'expression personnelle est limitée et où chaque situation est sanctionnée par une réprimande ou une punition, peut paradoxalement inciter les jeunes à fuguer (Barrault et al., 2022). Lorsqu'un adolescent perçoit son milieu de vie comme insatisfaisant ou oppressant, il peut être tenté de partir pour explorer d'autres environnements qu'il imagine plus favorables. De plus, certains jeunes anticipent leur retour en foyer avec angoisse, redoutant des conséquences plus sévères qu'elles ne le sont en réalité. Cette crainte peut influencer leur décision de revenir ou non après une fugue (INESS, 2018).

## **Objectif**

L'objectif de cet essai est de documenter l'accompagnement nécessaire pour réduire les risques associés à la fugue chez les jeunes fugueurs du système de la protection de la jeunesse. La question de recherche est la suivante: comment accompagner les jeunes fugueurs faisant partie du système de protection de la jeunesse pour réduire les risques associés à la fugue ?

## **Méthode**

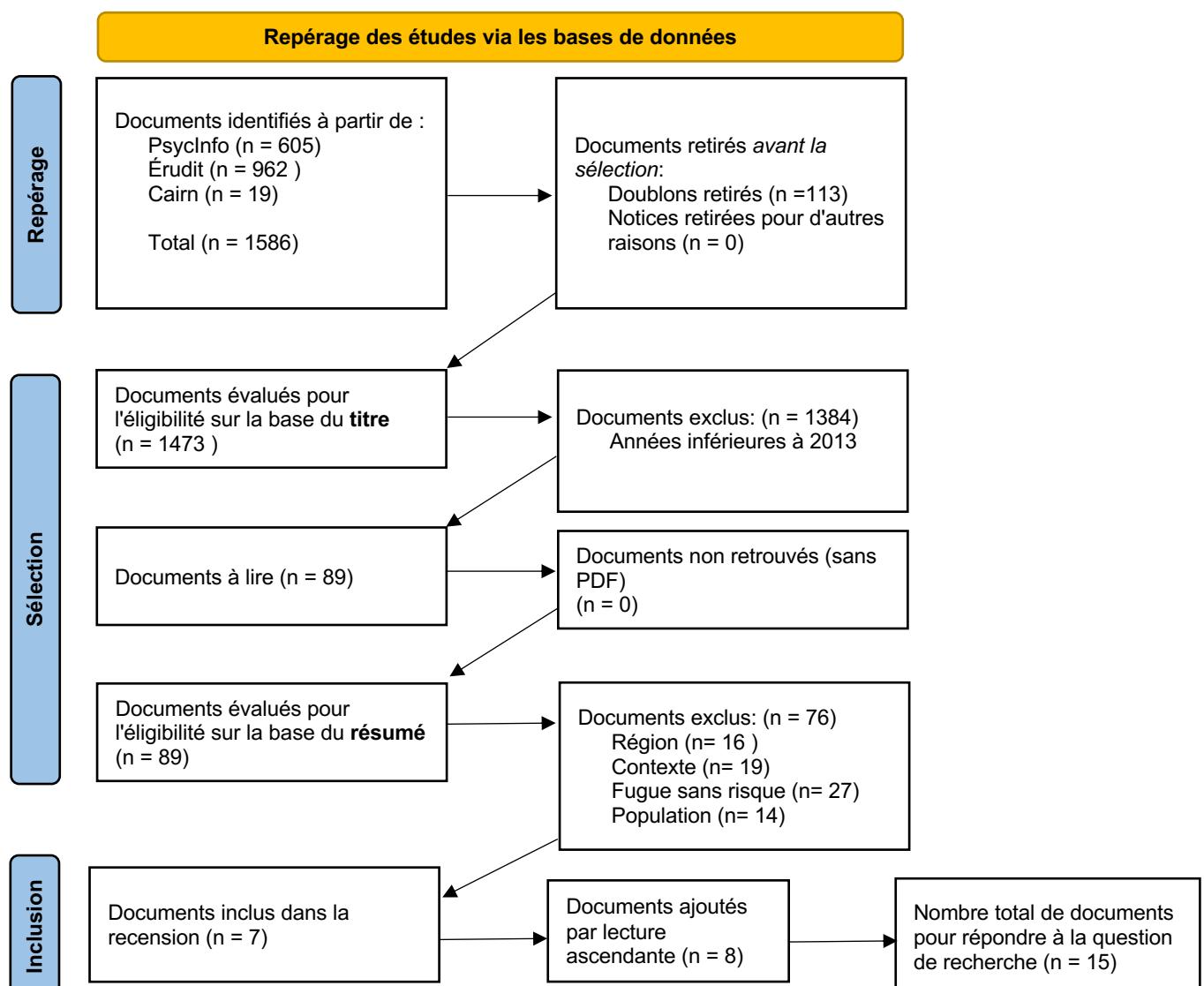
Afin de répondre à la question de recherche, une recension des écrits a été réalisée. Pour ce faire, une consultation des bases de données PsycInfo, Érudit et Cairn a été effectuée à l'aide des mots clés et des équations contenus dans le Tableau 1.

**Tableau 1***Mots clé et équations*

<u>FRANÇAIS</u>		
Fugue	Jeunes	Centre jeunesse
Fuite	Adolescents	Centre de réadaptation
Évasion	Filles	Foyer de groupe
	Garçons	Famille d'accueil
<u>Équations</u>		
(fugue OU fuite OU évasion)	ET (jeunes OU adolescents OU filles OU garçon)	(centre jeunesse OU centre de réadaptation OU foyer de groupe OU famille d'accueil)
<u>ANGLAIS</u>		
Runaway	Youth	youth center
Wandering	Adolescent	community center
Homeless	young people	child welfare
	Teen	Care
	young adult	Looked after
<u>Équations</u>		
(runaway* OR wandering* OR homeless)	ET (youth* OR adolescent* OR young people* OR teen* OR young adult*)	(youth center* OR community centers* OR child welfare* OR care* OR looked after*)

Comme indiqué dans la Figure 1, 1586 références publiées dans des journaux scientifiques, livres, rapports et mémoires sont ressorties de l'utilisation des équations dans les trois bases de données consultées. Après le retrait des doublons, il restait 1473 résultats. Des filtres ont été apposés afin de réduire le nombre de références. Un filtre d'année de 2013-2024 a été rajouté afin de privilégier les données les plus récentes, ce qui a permis de retenir 89 textes (voir Figure 1). Par la suite, des critères d'inclusion et d'exclusion, indiqués dans le Tableau 2, ont été appliqués à partir de la lecture des titres et des résumés. Afin de bien répondre à la question de recherche choisie, la population d'adolescents âgés de 12 à 17 ans qui sont pris en charge par la protection de la jeunesse est incluse, tandis que la population majeure de 18 ans et plus ainsi que les mineurs de 11 ans et moins qui ne sont pas dans le système de la protection de la jeunesse ont été exclus. Pour ce qui est des régions, celle de l'Amérique et de l'Union européenne ont été conservées, mais les régions de l'Afrique, l'Orient, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas été retenues, dû à leur

différence de réalité et de contexte avec le Québec. En revanche, un texte provenant d'Israël a été reconnu comme utile pour répondre à la question de recherche, c'est pourquoi cette exception a été maintenue dans les références. Les critères en lien avec les risques associés à la fugue sont inclus, tandis que tout autre fugue sans risque associé ou les sorties non autorisées n'ont pas été prises en compte dans le processus de recherche. Finalement, les contextes de fugue comme les centres de réadaptation, les foyers de groupe et les familles d'accueil ont été inclus dans les critères de recherche, alors que tout autre contexte de fugue a été exclu.



**Figure 1**

Diagramme de flux PRISMA 2020 – Version adaptée

En réponse aux différents critères d'inclusion et d'exclusion apposés (voir tableau 2), 76 textes ont été exclus et 7 textes ont été retenus. Ceux-ci sont conservés après une lecture du titre et du résumé. Lors de la lecture attentive de ces 7 articles, des références citées dans ceux-ci et répondant aux critères d'inclusion de notre étude ont été consultées (titre et résumé) et ajoutées (sources ascendantes). Ainsi, 8 textes supplémentaires ont été retenus, ce qui amène à 15 le nombre total de textes retenus pour répondre à la question de recherche de cet essai.

Parmi les articles trouvés, 15 répondent spécifiquement à la question de recherche, comme illustré dans la Figure 1. Parmi eux, neuf proviennent du Québec, deux d'Espagne, un du Canada anglais, un du Royaume-Uni, un des États-Unis et un d'Israël. La majorité de ces textes sont des articles scientifiques empiriques (neuf), suivis de six recensions des écrits. Parmi les articles empiriques, deux textes utilisent des méthodes mixtes, six adoptent une approche qualitative (dont deux études de cas) et un seul utilise uniquement un devis quantitatif.

## **Tableau 2**

### *Critères d'inclusion et d'exclusion*

Inclusion	Exclusion
Population : Adolescents âgés de 12 à 17 ans pris en charge par la protection de la jeunesse	Population : Majeur (18 ans et plus) et mineure de 11 ans et moins qui ne sont pas dans le système de la protection de la jeunesse
Région : Amérique, Israël, Union européenne	Région : Afrique, Orient, Australie et Nouvelle-Zélande
Fugue avec augmentation des risques de danger	Fugue sans risque associé, ou sortie non autorisée
Contexte de fugue : foyer de groupe, centre de réadaptation, famille d'accueil	Contexte de fugue : tout autre contexte

## Résultats

En 2007, des modifications ont été apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse en réponse à des plaintes concernant l'utilisation de l'encadrement intensif. Depuis ces changements, on observe une diminution du nombre de jeunes placés en encadrement intensif ainsi qu'une augmentation des épisodes de fugue. En 2016, la médiatisation des fugues d'adolescentes à Laval a ravivé le débat sur la prévention et l'accompagnement des jeunes en centre de réhabilitation. En réponse, le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré un plan d'action (Gouvernement du Québec, 2018) visant à fournir des bases communes aux parents, éducateurs et partenaires pour mieux comprendre et gérer les fugues. Ce plan cherche à améliorer la qualité des services offerts et à soutenir les intervenants et gestionnaires en établissant des principes directeurs : premièrement, assurer la protection du jeune tout en l'accompagnant dans son développement vers l'autonomie. Deuxièmement, encourager l'implication active et soutenue des parents lorsque le jeune est en centre de réhabilitation. Troisièmement, garantir des ressources professionnelles compétentes, engagées et disponibles, en prenant en compte le climat de travail, la santé organisationnelle et le bien-être du personnel. Quatrièmement, adopter des pratiques cliniques et organisationnelles efficaces, avec une amélioration continue grâce à un soutien professionnel et un encadrement clinique. Finalement, favoriser la collaboration et l'engagement de tous les acteurs, y compris le jeune et ses parents (Gouvernement du Québec, 2018). La section des résultats de l'essai est structurée en fonction des orientations du plan d'action, lesquelles reposent sur ces principes directeurs. De plus, certaines informations, non incluses dans le plan d'action, ont émergé lors de la revue de la littérature. Ces informations ont donc été intégrées aux principes directeurs du plan d'action pour approfondir la recherche.

### **Le besoin derrière le comportement**

Selon le deuxième constat du plan d'action, il est essentiel de mettre en place une intervention individualisée et continue, adaptée aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs

parents, afin d'établir un lien thérapeutique solide. Dans cette même perspective, de nombreux articles soulignent l'importance de dépasser les simples comportements problématiques pour se concentrer sur les traumatismes que les jeunes ont vécus (Simard, 2023; Gouvernement du Québec, 2018). La diversification et l'adaptation des services de réhabilitation est cruciale pour répondre adéquatement aux besoins des jeunes à risque, susciter leur intérêt et renforcer leur sentiment d'appartenance. Pour ce faire, diverses études soulignent que l'accueil du jeune à son retour de fugue doit être inconditionnel, afin de le réconforter et de lui montrer qu'il est de nouveau entouré par des adultes responsables (Barrault et al., 2022; Couture, 2023; Hill, 2016; INESS, 2018; Leonard, 2017). Il est primordial de discuter avec lui de son expérience de fugue, d'explorer ce qu'il en a compris, ce qu'il en a retiré de positif, et les dangers auxquels il a pu être confronté.

L'entretien de retour, un outil utilisé par les intervenants des centres jeunesse après une fugue, est conçu pour examiner cette expérience. Il permet de cerner les besoins de l'enfant et de soutenir sa gestion des facteurs de risque, tout en identifiant les facteurs de protection et de risque pour adapter l'environnement en conséquence. Cet entretien est également efficace pour développer une alliance thérapeutique, essentielle pour établir la confiance entre le jeune et son environnement, et favoriser son engagement dans les services (Barrault et al., 2022; Couture, 2023; Hill, 2016; INESS, 2018; Leonard, 2017).

L'intervention au retour met en avant un principe fondamental : responsabiliser le jeune en tant qu'acteur clé de son propre développement, afin de promouvoir une croissance saine. Étant donné que les comportements de fugue chez les jeunes visent à satisfaire un besoin spécifique, il est crucial de comprendre leur perspective, leur contexte de placement et les circonstances de leur fugue. La période suivant une fugue est ainsi déterminante pour réévaluer et ajuster le plan d'intervention, ainsi que pour traiter les situations à risque rencontrées (Barrault et al., 2022; Couture, 2023; Hill, 2016; INESS, 2018; Leonard, 2017).

## Perspective écologique

Le quatrième principe directeur du plan d'action met en avant l'importance de la collaboration entre les partenaires, notamment par la désignation d'un agent de liaison pour faciliter le partage d'informations. Ainsi, adopter une approche écologique dans les interventions auprès des jeunes ayant des comportements de fugue est essentiel, compte tenu de l'impact du contexte dans lequel ces adolescents évoluent (Gouvernement du Québec, 2018; Pereda, 2022). En d'autres termes, la théorie écologique vise à considérer toutes les sphères qui entourent l'individu pour mieux comprendre sa dynamique globale. Ceci explique pourquoi plusieurs études soulignent l'importance de développer un réseau prosocial comme facteur de protection (Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018). Il est essentiel, en collaboration avec les personnes significatives dans la vie de l'adolescent et au sein du système de protection de la jeunesse, de renforcer les relations interpersonnelles avec les pairs et les figures parentales, ainsi que de consolider le réseau de soutien communautaire.

Les interventions efficaces en centre de réhabilitation mettent l'accent sur le renforcement des relations familiales et interpersonnelles pour réduire les facteurs de risque associés à la fugue. Elles incluent également l'accès à des ressources communautaires et à des services d'assistance durant la fugue. En adoptant une perspective écologique, il devient essentiel de coordonner les efforts de tous les partenaires impliqués autour de l'adolescent afin de faciliter le partage d'informations et de l'accompagner dans les différentes sphères de sa vie. De plus, les intervenants devraient soutenir les jeunes dans leur reconnexion avec des environnements sécurisants, tels que la famille, l'école et les soignants, tout en leur proposant des stratégies adaptées de gestion du stress (Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018). Cette reconnexion aux milieux prosociaux, comme le milieu scolaire, souligne l'importance du contexte dans le développement psychosocial des adolescents. En favorisant leur engagement dans ces environnements, on réduit leur disponibilité pour la consommation de substances psychoactives (SPA) et l'on prévient leur implication dans des activités illicites. Dans le même ordre d'idées, des études montrent que les interventions s'appuyant sur une approche écologique

entraînent une diminution significative de la détresse émotionnelle, des idées suicidaires, des tentatives de suicide, des comportements d'automutilation et des symptômes liés aux traumatismes (Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018).

Enfin, en adoptant une perspective écologique, il devient évident que le phénomène de fugue doit être analysé dans divers contextes. L'engagement dans la communauté et les relations prosociales s'avèrent bénéfiques pour les jeunes fugueurs sous protection de la jeunesse. La présence fréquente des jeunes fugueurs dans les écoles offre une opportunité précieuse pour une intervention précoce et la prévention de l'aggravation des problèmes. Il est donc crucial d'agir rapidement lorsque les jeunes sont en contact avec la communauté et les services. Les écoles pourraient bénéficier de formations spécifiques pour mieux identifier et intervenir auprès des jeunes à risque de fugue et d'itinérance. De plus, il est important d'accompagner les adolescents fugueurs dans leur participation à des programmes communautaires et scolaires visant à atténuer les effets de leurs facteurs de risque. En mettant l'accent sur l'établissement de relations saines, cela pourrait contribuer à réduire le risque de comportements de fugue et, par conséquent, diminuer notamment le risque d'exploitation sexuelle (Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018).

### **L'éducation au phénomène de fugue**

Selon la cinquième orientation du plan d'action, les intervenants doivent accorder une attention particulière aux phénomènes de fugue et d'exploitation sexuelle afin de créer une vision et un langage commun sur ces sujets. Pour prévenir et assurer la sécurité des adolescents fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse, il est essentiel de les sensibiliser aux risques associés à la fugue, à la compréhension des facteurs qui les poussent à fuir, et de les aider à gérer leurs émotions. Le gouvernement du Québec souligne l'importance de traiter la question de la fugue chez les jeunes en centre de réhabilitation, compte tenu de sa persistance et des préoccupations qu'elle engendre (Gouvernement du Québec, 2018). Les recherches indiquent également la nécessité

d'établir des stratégies de prévention et de sensibilisation pour atténuer les effets des émotions négatives, souvent exacerbées par des changements de placement, tels que le refus de sorties, qui peuvent entraîner des comportements de fugue (Couture, 2023 ; INESSS, 2018). Il est donc crucial de sensibiliser les jeunes aux réalités de la fugue et d'aborder le sujet des comportements à risque, comme la consommation de substances et les pratiques sexuelles.

Les approches portant sur le développement positif des jeunes semblent particulièrement efficaces pour répondre aux enjeux précédemment nommés (Gwadz, 2017; Williams, 2019). En se concentrant sur les forces des jeunes, ces approches favorisent leur résilience et leur autosuffisance, les incitant ainsi à participer activement à leur propre développement et à accroître leur autonomie. Développer la résilience mentale et émotionnelle des jeunes peut donc contribuer à réduire les risques liés à la fugue. Les interventions axées sur les forces individuelles permettent de renforcer la motivation et de redéfinir l'estime de soi, éléments cruciaux pour la résilience des adolescents sous la protection de la jeunesse.

### **Approches émergentes**

Selon la troisième et la sixième orientation du plan d'action, le développement, l'évaluation et le transfert de connaissances, soutenus par l'engagement et la formation appropriée des professionnels, sont essentiels pour améliorer les pratiques et les interventions liées au phénomène de la fugue dans le domaine de la protection de la jeunesse (Gouvernement du Québec, 2018). Parmi les divers articles analysés, deux approches se distinguent : l'approche de réduction des méfaits et l'approche des traumas complexes.

#### ***L'approche de réduction des méfaits***

L'approche de réduction des méfaits apparaît fréquemment dans les articles examinés en réponse à la question de recherche (Hamel, 2017; Mireault, 2013). Cette approche met en avant la nécessité de mettre en place des mesures de protection adaptables et spécifiques à chaque

adolescent. Elle repose sur le principe qu'il est contre-productif de tenter d'interdire les fugues, car cela pourrait en réalité renforcer ce comportement. Selon cette approche, la fugue peut répondre à un besoin de liberté et d'autonomie, favorisant ainsi le développement personnel des jeunes. Par conséquent, elle préconise d'accorder une liberté progressive, sous forme de liberté assistée, permettant aux jeunes de gérer leurs déplacements tout en restant en contact avec un intervenant pendant leurs sorties.

Cette approche cherche à trouver un équilibre entre deux types d'intervention : assurer la sécurité des jeunes en renforçant les liens avec les partenaires communautaires et développer leur sentiment d'autosuffisance en matière de sécurité. Pour soutenir cette approche, il est crucial que les intervenants abordent la question de la fugue de manière transparente, en discutant des ressources disponibles, des risques, des compromis, ainsi que de l'expérience vécue lors des entretiens de retour de fugue. Ce processus vise à sensibiliser les jeunes fugueurs, à établir une relation significative avec eux, et à les encourager à maintenir le contact avec les intervenants et à revenir d'eux-mêmes en cas de nouvelle fugue (Hamel, 2017; Mireault, 2013).

L'approche de réduction des méfaits est principalement appliquée dans les services de base offerts par les organismes dans la communauté (par exemple, maison des jeunes, logement d'urgence sécuritaire) qui répondent aux besoins fondamentaux tels que la nourriture, l'hygiène, les vêtements et l'hébergement. En outre, ces centres peuvent fournir des services spécifiques comme le traitement de la dépendance aux SPA, les soins de santé et les programmes liés au VIH. Ces services servent de filet de sécurité pour les jeunes sans-abris. L'étude menée par Pedersen (2016) auprès de centre d'accueil pour les jeunes sans abri, indique que ces centres adoptent une approche souple, respectueuse de la confidentialité et moins contraignante, ce qui est généralement apprécié par les usagers. Le personnel doit être chaleureux, ouvert, sans jugement, bienveillant et empathique pour encourager les jeunes fugueurs à utiliser les services (Pedersen, 2016).

Ce qui ressort de l'approche de réduction des méfaits est sa nature flexible et moins centrée sur la sanction. Elle favorise un processus de gestion personnalisée des fugues qui permet une

meilleure compréhension de leur signification, tout en équilibrant les besoins d'autonomie des jeunes avec les préoccupations des intervenants. Cependant, les interventions plus contraignantes en matière de protection et de prévention des fugues devraient se concentrer sur les jeunes les plus à risque, notamment ceux qui fuguent de manière répétée et prolongée. Cela inclut l'encadrement intensif, une mesure exceptionnelle à utiliser en dernier recours pour les situations graves où le danger est significatif. Comme le souligne Lebon (2016) dans son rapport, cette mesure doit être appliquée avec prudence et abandonnée dès que les circonstances le permettent. L'encadrement intensif implique une privation de liberté avec des règles strictes, visant à offrir une protection temporaire, résoudre une situation problématique et permettre au jeune de prendre du recul. Lebon (2016) recommande également de réajuster l'approche pour accompagner les jeunes fugueurs avant, pendant et après une fugue, en trouvant un équilibre optimal entre contrôle, ouverture et écoute.

### ***L'approche des traumas complexes***

Selon diverses recherches, l'approche des traumas complexes s'avère efficace pour les adolescents fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse (Bounds, 2019; Chor, 2011). Cette approche permet de comprendre les fugues dans le contexte des traumas complexes souvent vécus par ces jeunes, comme détaillé dans le portrait des fugueurs dans le contexte de cet essai présenté plus haut. Elle propose des soins individualisés qui englobent à la fois la santé physique et mentale.

La prémissse de cette approche est d'analyser les symptômes associés aux traumatismes résultant de mauvais traitements durant les stades développementaux. En intégrant le phénomène de la fugue dans cette perspective, on constate que les fugues éloignent les adolescents de leurs environnements sécurisants (comme la famille et l'école) et les exposent à des situations potentiellement dangereuses, telles que la violence et les agressions sexuelles. Ces expériences peuvent augmenter le risque de développer des symptômes similaires au trouble de stress post-traumatique et entraîner des comportements inadaptés, tels que la consommation de SPA (Bounds, 2019; Chor, 2011).

L'approche des traumas complexes est également utile pour l'évaluation et l'orientation dans le système de protection de la jeunesse. En prenant en compte l'expérience vécue du jeune, elle permet d'évaluer les risques individuels en identifiant les schémas caractéristiques et les facteurs prédictifs associés. Cette évaluation est cruciale, car elle aide à prendre des décisions éclairées concernant le placement des jeunes. L'intégration de ce modèle dans les pratiques des travailleurs sociaux améliore la compréhension des facteurs de risque liés aux fugues et permet une meilleure organisation des services pour ces jeunes. En particulier, l'approche facilite l'évaluation des besoins des adolescents en fonction des différents niveaux de risque de fugue, ce qui guide les décisions relatives aux services nécessaires. Cela comprend la réduction des placements, le maintien des frères et sœurs ensemble, et la mise en place d'interventions adaptées aux traumatismes des jeunes concernés (Bounds, 2019; Chor, 2011).

Ainsi, l'approche des traumas complexes est particulièrement efficace pour les adolescents fugueurs car elle se concentre sur la compréhension et le traitement des traumatismes sous-jacents, tout en établissant un environnement sécurisé et soutenant. En personnalisant les interventions, elle permet de traiter les causes profondes des comportements de fugue et de favoriser le développement émotionnel et psychologique des jeunes (Bounds, 2019; Chor, 2011).

## **Discussion**

Les résultats de cet essai sont en concordance avec plusieurs orientations du plan gouvernemental, tout en soulignant également d'autres aspects essentiels. Il est important de rappeler que ce plan a pour objectif de fournir des repères communs aux parents, éducateurs et partenaires, afin de mieux comprendre et gérer les fugues, d'améliorer la qualité des services offerts et de soutenir les intervenants et gestionnaires en établissant des principes directeurs. Dans cette discussion, nous examinerons les orientations du plan qui sont en adéquation avec les résultats obtenus dans cet essai.

Comme le soulignent la première et la deuxième orientation du plan d'action, l'offre de services en réadaptation doit être adaptée aux besoins spécifiques des jeunes à risque (Gouvernement du Québec, 2018). Une intervention individualisée, répondant aux besoins particuliers des jeunes et de leurs parents, est donc nécessaire. Cela fait écho notamment à l'idée, exprimée par Simard (2023), qu'il est essentiel de dépasser la simple observation des comportements problématiques pour se concentrer sur les traumatismes vécus par les jeunes. En effet, comme le stipule l'approche systémique de l'école Palo Alto, les comportements des enfants sont le reflet d'un dysfonctionnement au sein du système familial, qui ne répond pas adéquatement aux besoins de ses membres (Minary, 1992). Ainsi, en répondant de manière individualisée aux besoins des jeunes à risque, il est probable que les comportements de fugue diminuent.

De plus, il est possible d'établir un lien entre la deuxième et la quatrième orientation, qui portent toutes deux sur la concertation entre les partenaires afin de répondre aux besoins spécifiques des familles (Gouvernement du Québec, 2018). En effet, selon l'approche écologique de Bronfenbrenner (1979), il est essentiel d'intervenir dans les différentes sphères de la vie de la clientèle. Cela peut se faire de manière microsystémique, en travaillant avec les professionnels, la famille et les pairs, mais aussi de manière mésosystémique, en facilitant les interactions entre les différentes sphères de vie de l'individu. Il est également essentiel d'adopter une approche exosystémique en renforçant les facteurs de protection au sein des environnements qui entourent

le jeune, et enfin, de considérer l'aspect macrosystémique, qui prend en compte les grands contextes sociaux et culturels (Bronfenbrenner, 1979). Adopter une perspective écologique permet de comprendre que le phénomène de la fugue doit être analysé dans divers contextes. L'engagement dans la communauté et les relations prosociales jouent un rôle clé pour les jeunes fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse. Par conséquent, il est primordial de coordonner les efforts de tous les partenaires autour de l'adolescent afin de faciliter le partage d'informations et d'assurer un soutien cohérent et intégré dans les différentes sphères de sa vie (Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018).

Deux autres orientations importantes qui ressortent sont la concertation entre les partenaires (4) et le développement, l'évaluation et le transfert des connaissances (6) (Gouvernement du Québec, 2018). Plusieurs approches émergentes sont d'ailleurs identifiées comme étant les meilleures pratiques pour les jeunes fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse. Parmi celles-ci, on peut mentionner les approches de réduction des méfaits (Hamel, 2017; Mireault, 2013) et l'approche des traumas complexes (Bounds, 2019; Chor, 2011). Ces pratiques peuvent être transmises au personnel de la DPJ à travers des formations assurées par des experts, comme les Centres de Développement Professionnel (CDP).

Enfin, la cinquième et la septième orientation mettent l'accent sur les jeunes hébergés en centre de réadaptation, présentant des comportements de fugue et étant à risque d'exploitation sexuelle (Gouvernement du Québec, 2018). La fugue est en effet un facteur de risque majeur pour l'exploitation sexuelle, et ce risque est exacerbé chez les jeunes placés en centre de réadaptation (Lebon, 2016). Dès lors, il est essentiel d'éduquer ces jeunes au sujet des dangers liés à l'exploitation sexuelle. Selon l'approche de réduction des méfaits, il est primordial que les intervenants abordent la question de la fugue de manière transparente. Cela implique de discuter des ressources disponibles, des risques, des compromis possibles et de l'expérience vécue lors des entretiens de retour de fugue. Ce processus vise à sensibiliser les jeunes fugueurs, à établir une relation de confiance avec eux et à les encourager à maintenir le contact avec les intervenants, tout en les incitant à revenir d'eux-mêmes en cas de nouvelle fugue (Hamel, 2017; Mireault, 2013).

## **Posture psychoéducative**

Il est possible d'établir plusieurs liens entre ces orientations et la posture psychoéducative. La posture psychoéducative (Douville, 2018) peut jouer un rôle important dans l'accompagnement des jeunes fugueurs au sein du système de protection de la jeunesse. La posture psychoéducative est fondamentale pour répondre de manière ciblée aux défis spécifiques rencontrés par ces jeunes. En intégrant des interventions basées sur une compréhension approfondie de leur vécu, de leurs besoins individuels et de leurs contextes personnels, la psychoéducation aide à établir des relations de confiance et à développer des stratégies de soutien adaptées. Donc, il faudrait répondre au besoin sous-jacent des comportements de fugue, comme mentionné dans les résultats.

D'abord, le potentiel d'adaptation (PAD) et le potentiel expérientiel (PEX) s'inscrivent dans l'approche écosystémique de Gendreau (2001), illustrant comment l'adaptation résulte de l'équilibre entre le PAD et le PEX. Ainsi, l'accompagnement psychoéducatif vise à aider l'individu à se développer à la fois par lui-même et en interaction avec son environnement (Sarrazin, 2020). Cela comprend l'évaluation des ressources et des limites personnelles (PAD) ainsi que des ressources et des contraintes environnementales (PEX) des jeunes (Douville, 2018), afin de créer des plans d'accompagnement efficaces visant à réduire les comportements de fugue et à favoriser leur stabilité et leur développement personnel dans un environnement sécurisé.

Dans le contexte des adolescents fugueurs, la posture psychoéducative permet de prendre en compte les facteurs qui motivent la fugue et d'adapter les interventions en fonction du vécu de chaque adolescent. En ce qui concerne le développement des compétences personnelles (PAD), le psychoéducateur aide le jeune à acquérir des compétences pour prendre des décisions éclairées et gérer ses propres comportements. On peut établir un lien avec le modèle des saines habitudes de vie, qui souligne l'importance de considérer les facteurs de risque, les besoins et la réceptivité de l'adolescent. Ces éléments sont des indicateurs montrant qu'il n'est pas en mesure de satisfaire ses besoins fondamentaux (comme les relations, la maîtrise de soi, la paix intérieure et l'autonomie) de

manière prosociale (Isabel, 2024), d'où l'accompagnement qui est nécessaire pour répondre à ses besoins.

Sur le plan environnemental (PEX), le psychoéducateur établit des relations thérapeutiques fondées sur la confiance et le respect. Comme mentionné dans la section des résultats, il est crucial d'impliquer les différents acteurs dans la gestion des comportements de fugue, conformément à l'approche écologique. De plus, la collaboration entre les organismes communautaires et les centres de réhabilitation est essentielle pour créer un réseau de soutien autour des jeunes. Enfin, la flexibilité préconisée par cette approche permet au psychoéducateur de se focaliser sur les besoins spécifiques des jeunes fugueurs en mettant en œuvre des interventions adaptées. L'approche psychoéducative de Gendreau (2001) s'avère donc particulièrement pertinente pour les adolescents fugueurs dans le cadre de la protection de la jeunesse, car elle offre une compréhension approfondie des comportements, renforce les compétences personnelles et sociales, crée un environnement de soutien et s'ajuste aux besoins individuels (Sarrazin, 2020).

En outre, les trois types de savoirs (savoir, savoir-faire et savoir-être) sont cruciaux pour établir un lien thérapeutique avec les adolescents au sein du système de protection de la jeunesse. Ils peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs fondamentaux liés à la sensibilisation au phénomène de la fugue et à l'adoption des meilleures pratiques émergentes. Premièrement, le savoir englobe les connaissances théoriques et pratiques que le psychoéducateur possède sur les comportements, les dynamiques et les problématiques des adolescents fugueurs (Deschanet, 2022). Deuxièmement, le savoir-faire concerne les compétences pratiques et les techniques que le psychoéducateur utilise pour interagir avec les adolescents et gérer les situations complexes. En d'autres termes, le psychoéducateur est capable de mettre en œuvre des stratégies d'intervention adaptées aux besoins spécifiques des jeunes fugueurs (Deschanet, 2022). Troisièmement, le savoir-être comprend les attitudes, les valeurs et les qualités personnelles du psychoéducateur, ce qui influence directement la qualité de la relation thérapeutique (Deschanet, 2022). Ainsi, lors d'une entrevue de retour de fugue, il est crucial de faire preuve d'empathie, de respect, de bienveillance et de flexibilité pour que l'adolescent se sente validé et soutenu. Les meilleures pratiques soulignent l'importance de créer un environnement propice à la compréhension, à la gestion des comportements de fugue, et

à la promotion du bien-être et du développement personnel des jeunes, ce que les trois savoirs permettent d'accomplir.

## **Recommandations**

En tenant compte du plan d'action du gouvernement et de la posture psychoéducative, plusieurs recommandations peuvent être proposées pour réduire les risques associés aux comportements de fugue chez les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse.

Tout d'abord, en se basant sur l'approche de réduction des méfaits et l'approche centrée sur le trauma, il est essentiel que l'intervenant dépasse l'analyse des comportements visibles pour s'attaquer aux besoins sous-jacents qui les motivent. Pour ce faire, une évaluation du PAD est nécessaire. Cette évaluation peut être réalisée à travers les entretiens de retour de fugue, l'élaboration de plans d'intervention personnalisés, ainsi que lors des rencontres d'accompagnement. Ces démarches permettent de mieux comprendre et répondre aux besoins spécifiques du jeune. Comme le stipule l'approche systémique, en répondant aux besoins sous-jacents des comportements de fugue, ces derniers devraient diminuer (Barrault et al., 2022; Couture, 2023; Hill, 2016; INESS, 2018; Leonard, 2017).

Dans la même lignée, l'éducation aux risques liés à la fugue, notamment par des discussions ouvertes, permet de sensibiliser les jeunes aux dangers associés à leurs comportements. Ainsi, des alternatives concrètes peuvent être proposées afin qu'ils évitent les risques lorsqu'ils sont tentés de fuguer. Par exemple, lors d'une activité de sensibilisation, les centres de réadaptation pourraient inviter un organisme communautaire à intervenir pour présenter des ressources et stratégies aux jeunes concernés par cette problématique (Couture, 2023; INESSS, 2018).

Ensuite, selon l'approche écologique, il est crucial d'analyser toutes les sphères de vie de l'adolescent pour mieux comprendre ses besoins. L'analyse du Profil écologique du jeune (PEX) devient alors indispensable pour inclure tous les acteurs concernés dans la compréhension du

phénomène de la fugue. Cette démarche favorise la collaboration entre les différents intervenants, ce qui permet de soutenir le jeune de manière cohérente et de développer un réseau de soutien solide et intégré (Bronfenbrenner, 1979; Bounds, 2019; Couture, 2023; Fedina, 2019; Gewirtz, 2020; Gwadz, 2017; Hill, 2016; INESS, 2018).

Dans la même perspective, les approches axées sur le développement positif des jeunes visent à renforcer leur résilience en se concentrant sur leurs forces. En développant leurs réseaux de soutien et en leur présentant des services communautaires adaptés, les jeunes peuvent participer activement à leur propre développement et accroître leur autonomie. Cela contribue à améliorer leur estime de soi, ce qui, à son tour, réduit les risques associés à la fugue (Gwadz, 2017; Williams, 2019).

## **Limites**

Certaines limites méthodologiques doivent être prises en compte dans le présent essai. Tout d'abord, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une recension exhaustive de la documentation disponible. Par conséquent, il est possible qu'un plus grand nombre d'études puisse nuancer ou affiner les résultats obtenus. De plus, comme mentionné précédemment, une partie des articles retenus provient de populations extérieures à l'Amérique du Nord (par exemple, Espagne, États-Unis, Écosse, Israël). Ces études concernent parfois des groupes spécifiques (par exemple, des adolescents en centre de réadaptation ou en foyer de groupe), ce qui limite la possibilité de généraliser ces résultats à la population québécoise francophone.

En outre, les recherches existantes mettent en évidence un manque d'évaluations à long terme des interventions liées aux fugues, ce qui complique l'établissement de relations de cause à effet entre les différentes variables (Gewirtz, 2020; Gouvernement du Québec, 2018; Gwadz, 2017; Hill, 2016; Simard, 2023). Le phénomène de la fugue est en effet dynamique et varie en fonction du contexte et des situations particulières des adolescents. Ainsi, une étude transversale, qui recueille des données à un moment donné, ne reflète pas nécessairement la réalité sur le long terme.

Il serait donc pertinent de mener une évaluation sur plusieurs années afin d'identifier les interventions les plus efficaces pour réduire durablement les risques associés aux fugues.

## **Conclusion**

Le phénomène de fugue est préoccupant pour les acteurs engagés auprès des jeunes sous la protection de la jeunesse. En effet, cette population, déjà fragilisée par ses expériences passées, est particulièrement vulnérable aux risques associés à la fugue, tels que l'exploitation sexuelle, la consommation excessive de substances et la délinquance. Ces facteurs exacerbent leur vulnérabilité et peuvent entraîner le développement d'autres problématiques, notamment des troubles de santé mentale.

Il est crucial que les intervenants examinent les causes sous-jacentes des comportements de fugue pour mieux identifier les besoins spécifiques de ces adolescents. Les recherches recommandent plusieurs approches, telles que la réduction des méfaits et l'approche axée sur le trauma. Dans tous les cas, il est conseillé d'adopter une attitude bienveillante à l'égard des jeunes au retour d'une fugue et d'aborder ces situations pour adapter les interventions afin qu'elles répondent de manière individualisée aux besoins des jeunes. Enfin, l'approche psychoéducative est fondamentale dans l'accompagnement des jeunes fugueurs pris en charge par la protection de la jeunesse. Comme mentionné précédemment, l'évaluation du PAD et du PEX permet d'adapter les interventions aux besoins spécifiques du jeune tout en maintenant un lien thérapeutique s'appuyant sur les trois savoirs (savoir, savoir-faire et savoir-être).

### Références

- Attar-Schwartz, S. (2013). Runaway behavior among adolescents in residential care: The role of personal characteristics, victimization experiences while in care, social climate, and institutional factors. *Children and Youth Services Review*, 35(2), 258-267.
- Barrault, A., Redon, C. & Hamonic, S. (2022). Des adolescents fugueurs : « enfermés dehors ? ». *Cahiers de l'enfance et de l'adolescence*, 8, 53-62. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.3917/cead.008.0053>
- Brooks Holliday, S., Edelen, M. O., & Tucker, J. S. (2017). Family functioning and predictors of runaway behavior among at-risk youth. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 34, 247-258. <https://doi.org/10.1007/s10560-016-0459-z>
- Bounds, D. T., Edinburgh, L. D., Fogg, L. F., & Saeywc, E. M. (2019). A nurse practitioner-led intervention for runaway adolescents who have been sexually assaulted or sexually exploited: Effects on trauma symptoms, suicidality, and self-injury. *Child Abuse & Neglect*, 90, 99-107. <https://doi.org/10.1016/j.chabu.2019.01.023>
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development : experiments by nature and design*. Harvard University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv26071r6>
- Chor, K. H. B., Luo, Z., Dworsky, A., Raman, R., Courtney, M. E., & Epstein, R. A. (2022). Development and validation of a predictive risk model for runaway among youth in child welfare. *Children and Youth Services Review*, 143. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2022.106689>
- Couture, S., Fournier, E., Villeneuve, M.-P. & Laurier, C. (2023). Les situations à risque vécues lors des épisodes de fugue : une exploration qualitative de l'influence du contexte avant et

pendant la fugue. *Criminologie*, 56(1), 187–214. <https://doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.7202/1099011ar>

Deschanet, E., Distler, F., & Rasolofo-Distler, F. (2022). Reconnaissance des compétences: savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'étudiant: Le cas de trois dispositifs: Bonus étudiant engagé, VAE et blocs de compétences. *Projectics/Proyéctica/Projectique*, 33(3), 91-110. <https://doi.org/10.3917/proj.033.0091>.

Douville, L., & Bergeron, G. (2018). *L'évaluation psychoéducative : l'analyse du potentiel adaptatif de la personne* (Deuxième édition). Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.7202/1039059ar>

Fedina, L., Perdue, T., Bright, C. L., & Williamson, C. (2019). An Ecological Analysis of Risk Factors for Runaway Behavior among Individuals Exposed to Commercial Sexual Exploitation. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 12(2), 221–231. <https://doi.org/10.1007/s40653-018-0229-5>

Gagnon, I., Rosebush, N., Lemay, P., Plamondon, M., & Québec (Province). Ministère de la santé et des services sociaux Direction des communications (1999). (2014). *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse*. Direction des communications du Ministère de la santé et des services sociaux. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2364790>

Gaillard, B. (2014). La fugue, un signifiant du lien familial en difficulté. *Enfances & Psy*, 62(1), 189. <https://doi.org/10.3917/ep.062.0189>

Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Éditions Sciences et culture.

Gewirtz O'Brien, J. R., Edinburgh, L. D., Barnes, A. J., & McRee, A.-L. (2020). Mental Health Outcomes Among Homeless, Runaway, and Stably Housed Youth. *Pediatrics*, 145(4). <https://doi.org/10.1542/peds.2019-2674>

Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action. Les fugues en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation : prévenir et mieux intervenir.* Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002037/#:~:text=Le%20plan%20d'action%20Les,des%20CISSS%20et%20des%20CIUSSS.>

Gouvernement du Québec. (2022). *J'aimerais vous dire ! Québec : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2022.* Repéré à [https://www.ciusssmcq.ca/Content/Client/Librarie/Documents/Bilan\\_DPJ\\_provincial\\_2022.pdf](https://www.ciusssmcq.ca/Content/Client/Librarie/Documents/Bilan_DPJ_provincial_2022.pdf)

Gwadz, M. V., Cleland, C. M., Leonard, N. R., Bolas, J., Ritchie, A. S., Tabac, L., ... & Powlovich, J. (2017). Understanding organizations for runaway and homeless youth: A multi-setting quantitative study of their characteristics and effects. *Children and Youth Services Review*, 73, 398-410. <http://dx.doi.org/10.1016/j.chillyouth.2017.01.016>

Hamel, S. (2017). La problématique des mineures en fugue : une question de protection ou de développement ? *Criminologie*, 50(2), 73–93. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.7202/1041699ar>

Hill, L, Taylor, J., Richards, F., & Reddington, S. (2016). “No-one runs away for no reason”: Understanding safeguarding issues when children and young people go missing from home. *Child Abuse Review*, 25(3), 192-204. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1002/car.2322>

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. (2018). *Avis : Les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.* Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3487019>

Isabel, A., et F.-Dufour, I. (2024). Interventions formelles et informelles qui facilitent et préviennent le processus de désistement de jeunes filles judiciarises Dans I. F.-Dufour, N. Brunelle, R. C.-Dubé et D. Henry (Dir.). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire: L'expérience de jeunes judiciarises de 16 à 35 ans.* Collection Devenir Adulte. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

Karam, R. et Robert, M. (2013). Understanding runaway behaviour in group homes: what are runaways trying to tell us? *Journal of Community Positive Practices, XIII(2)*, 69-79.

Lebon, A. (2016). Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle: état de situation et solutions. Repéré à <https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport-lebon-mars2016.pdf>.

Leonard, N. R., Freeman, R., Ritchie, A. S., Gwadz, M. V., Tabac, L., Dickson, V. V., Cleland, C. M., Bolas, J., & Hirsh, M. (2017). “Coming From the Place of Walking with the Youth—that Feeds Everything”: A Mixed Methods Case Study of a Runaway and Homeless Youth Organization. *Child and Adolescent Social Work Journal, 34(5)*, 443–459. <https://doi.org/10.1007/s10560-016-0483-z>

Minary, J.-P. (1992). *Modèles systémiques et psychologie : approche systémique et idéologie dans l'Analyse Transactionnelle et dans le courant de Palo-Alto.* P. Mardaga.

Moskowitz, A., Stein, J.A. & Lightfoot, M. The Mediating Roles of Stress and Maladaptive Behaviors on Self-Harm and Suicide Attempts Among Runaway and Homeless Youth. *J*

*Youth Adolescence* 42, 1015–1027 (2013). <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1007/s10964-012-9793-4>

Page MJ, McKenzie JE, Bossuyt PM, Boutron I, Hoffmann TC, Mulrow CD, et al. The PRISMA 2020 statement: an updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ* 2021;372:n71. doi: 10.1136/bmj.n71. Traduction française par Marjorie Bilodeau, Université du Québec à Trois-Rivières Pour plus d'information, visiter: <https://www.prisma-statement.org/>

Pedersen, E. R., Tucker, J. S., & Kovalchik, S. A. (2016). Facilitators and Barriers of Drop-In Center Use Among Homeless Youth. *The Journal of Adolescent Health : Official Publication of the Society for Adolescent Medicine*, 59(2), 144–153. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2016.03.035>

Pereda, N., Codina, M., Díaz-Faes, D. A., & Kanter, B. (2022). Giving a voice to adolescents in residential care: Knowledge and perceptions of commercial sexual exploitation and runaway behavior. *Children and Youth Services Review*, 141. <https://doi.org/10.1016/j.chillyouth.2022.106612>

Pullmann, M. D., Roberts, N., Parker, E. M., Mangiaracina, K. J., Briner, L., Silverman, M., & Becker, J. R. (2020). Residential instability, running away, and juvenile detention characterizes commercially sexually exploited youth involved in Washington State's child welfare system. *Child Abuse & Neglect*, 102, Article 104423. <https://doi.org/10.1016/j.chabu.2020.104423>

Sarrazin, C., Sylvestre, J.-P., & Fougeyrollas, P. (2020). Réflexion sur l'accompagnement psychoéducatif des personnes ayant des capacités différentes. *Aequitas*, 26(2), 27–41. <https://doi.org/10.7202/1075204ar>

Simard, M.-C., Chouinard-Thivierge, S. & Tanguay, P. (2023). La réadaptation au cœur de nos préoccupations : portrait et analyse des besoins d'adolescents hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe. *Criminologie*, 56(1), 215–244. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.7202/1099012ar>

Taylor, J., Bradbury-Jones, C., Hunter, H., Sanford, K., Rahilly, T., & Ibrahim, N. (2014). Young People's Experiences of Going Missing From Care: A Qualitative Investigation using Peer Researchers. *Child Abuse Review*, 23(6), 387–401. <https://doi.org/10.1002/car.2297>

Tyler, K. A., Gervais, S. J., & Davidson, M. M. (2013). The relationship between victimization and substance use among homeless and runaway female adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(3), 474–493. <https://doi.org/10.1177/0886260512455517>

Williams, A., Giano, Z., & Merten, M. (2019). Running away during adolescence and future homelessness: The amplifying role of mental health. *American Journal of Orthopsychiatry*, 89(2), 268–278. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1037/ort0000397>